

Message du Maire

Chère concitoyenne,
Cher concitoyen,

La Municipalité de Saint-Adelphé continue à suivre de près les développements de la pandémie causée par la Covid-19 et applique les directives de l'autorité gouvernementale et de la Santé publique au fur et à mesure que la situation évolue.

À ce jour, selon la Santé publique du Ciusss de la Mauricie et du Centre du Québec, moins de 5 personnes ont été déclarées atteintes de la Covid-19 sur le territoire de la Municipalité de Saint-Adelphé (aucun décès). Je souhaite un prompt rétablissement à ces personnes et que cet épisode soit derrière vous le plus rapidement possible.

Il est donc important de suivre toutes les consignes de la Santé publique si nous voulons vaincre ce virus nocif qui affecte notre santé et perturbe notre économie. Dans le contexte actuel et devant les défis qui se présentent à nous, ensemble engageons-nous dans l'avenir avec confiance.

Je tiens à rassurer la population que tous les services municipaux essentiels demeurent ouverts et fonctionnels. De plus, dans le but de préserver autant que possible la santé de nos employés et afin de pouvoir continuer à offrir les services essentiels, le bureau du secrétariat municipal demeurera fermé et ce, jusqu'à ce que de nouvelles directives nous soient transmises. Il est toujours possible de communiquer avec chacun des services par téléphone au numéro : 418-322-5721 ou par courriel : st-adelphé@regionmekinac.com aux heures d'ouverture du lundi au vendredi, de 8h30 à 16h30.

Vous trouverez dans les pages suivantes différents messages d'informations municipales ainsi que des liens utiles pour une aide financière des paliers gouvernementaux et municipaux.

Et enfin, dans ce grand mouvement d'achat local, pensons d'abord à notre Coop de services de proximité à Saint-Adelphé pour que demain soit meilleur.

Le maire, Paul Labranche



Séance du conseil municipal

La prochaine séance du conseil municipal aura lieu à huis clos. Cette séance sera tenue le 4 mai à 11h. Vous pourrez consulter l'ordre du jour sur le site web de la municipalité à partir de vendredi le 1^{er} mai. Un enregistrement vidéo de la séance du conseil sera disponible dans un délai de 24h sur le site web de la municipalité.

Vous pourrez également poser vos questions par courriel : st-adelphe@regionmekinac.com soit avant la séance ou après celle-ci. Nous vous répondrons dans les meilleurs délais possibles.

Report de paiement de taxes municipales

Tel qu'annoncé le 23 mars dernier, afin de soutenir les contribuables qui subissent des contraintes financières pour l'acquittement de leur compte de taxes municipales 2020 durant la pandémie du coronavirus, votre municipalité verra à annuler les frais d'intérêts encourus sur le compte de taxes municipales 2020 pour les paiements échus au 15 mai et au 15 août 2020.

Ainsi, les contribuables auront jusqu'au 15 octobre 2020 pour acquitter les taxes annuelles sans frais d'intérêts (résolution 2020-04-80).

Aide financière aux particuliers et aux entreprises

Les gouvernements du Québec et du Canada offrent différents programmes d'aides financières pour aider la population qui subit des contraintes monétaires durant le temps de la pandémie.

- Québec : www.quebec.ca/programme-aide-gouvernementaux-covid19/
- Canada : www.canada.ca/fr/ministere-finances/plan-intervention-economique

De plus, la MRC de Mékinac a mis à la disposition des entreprises de notre territoire différentes aides financières.

- Mesures appliquées sur les prêts : moratoire complet en capital et intérêt pour une période de trois mois.
- Mesure sur les honoraires professionnels : Subvention couvrant jusqu'à 50% des frais de comptabilité pour la préparation des états financiers en faisant affaire avec un bureau comptable (experts CPA) et œuvrant dans Mékinac.
- Mesure sur les frais de livraison : S'adresse aux commerces qui en font la demande et qui ont mis en place un service de livraison ou d'envoi de produits.
- Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises : Si besoin de liquidités pour un montant inférieur à 50 000\$, elles pourront contracter un prêt aux conditions avantageuses auprès de la MRC Mékinac.

Pour toutes informations, contacter Mme Nadia Moreau au 418-365-5151 poste 127 qui saura répondre à vos questions.

Écocentre municipal

Exceptionnellement cette année, l'Écocentre municipal ouvrira le samedi 16 mai prochain aux heures habituelles soit de 8h à midi. Afin de répondre à certaines normes environnementales et aux règles imposées de distanciation physique en temps de pandémie sur le site, la municipalité de Saint-Adelphe procédera à quelques changements dans les prochains jours dans le but d'assurer la sécurité du préposé à l'accueil et celle des utilisateurs.

Un communiqué vous parviendra dans la semaine du 11 mai avec les consignes à respecter.

Avis important à la population

Veillez prendre note que la Municipalité de St-Adelphe procédera à la réfection de la chaussée ainsi qu'à des travaux de voirie sur la route 352. Les travaux devraient débuter dans la semaine du 18 mai 2020 et se poursuivront pendant une période de plus ou moins 5 semaines.

La nature des travaux entraînera pour une période approximative de 10 jours la fermeture complète de la route 352, à partir du rang St-Émile et ce, sur une distance de 2,2 km en direction de Ste-Thècle.

Les usagers sont invités à en prendre bonne note afin d'éviter un déplacement inutile et quelques frustrations.

Soyez assurés que la Municipalité fera tout en son pouvoir pour que ces travaux soient complétés dans les meilleurs délais possibles.

Nous vous remercions de votre habituelle collaboration.

Offre d'emploi

Employé municipal journalier

La Municipalité de Saint-Adelphe est à la recherche d'un/e candidat/e pour combler le poste d'employé municipal journalier à temps partiel.

- Scolarité : secondaire V ou l'équivalence.
- Salaire : de 18\$ à 20\$ de l'heure, selon expérience.
- Horaire : 35 heures / semaine.
- Statut : temps partiel régulier.
- Selon les besoins du service, plus ou moins 32 semaines / année.

DESCRIPTION DU TRAVAIL :

Sous la supervision du chef de service, le titulaire du poste exécute des travaux sur le réseau d'aqueduc et d'égoûts, des travaux de voirie et d'entretien des bâtiments municipaux, des infrastructures de loisirs, des terrains municipaux et des parcs, ainsi que toutes autres tâches connexes.

CONDITIONS ET INSCRIPTION :

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae par la poste ou par courriel **avant le 8 mai 2020, 16h**, à l'adresse ci-dessous mentionnée.

Veillez prendre note que seules les personnes présélectionnées seront contactées.

Nous souscrivons au principe de l'égalité des chances en emploi.

Votre candidature sera traitée avec la plus grande discrétion.

À l'Attention de :

Monsieur Daniel Bacon, directeur général
Municipalité de Saint-Adelphe
150, rue Baillargeon St-Adelphe G0X 2G0.
Courriel : st-adelphe@regionmekinac.com

Hommage posthume à M. Louis-Marc Trudel Ex-conseiller municipal de novembre 2001 à octobre 2013

Pour toutes les années de collaboration et de dévouement à titre de conseiller municipal dans notre municipalité, je conserve le souvenir d'un homme intègre, serviable et sensible au bien commun, en la personne de M. Louis-Marc Trudel.

Homme de conviction, au franc parler, ouvert d'esprit, il a travaillé énergiquement, avec l'assistance de visionnaires passionnés tout comme lui, à la création d'une Coop dans le but d'offrir des services de proximité si importants pour une communauté rurale comme la nôtre. Et c'est sans oublier les nombreuses heures de bénévolat qu'il a réalisées au sein de différents organismes. Jusqu'à la fin, fidèle à lui-même, il est demeuré fort et courageux devant la maladie.

Au nom des membres du conseil municipal, de la population de Saint-Adelphe et en mon nom personnel, j'offre mes plus sincères condoléances à sa femme Annette, à ses enfants, ainsi qu'à tous les membres des familles Condé et Trudel.

Le maire, Paul Labranche

Alertes municipales

Nous vous rappelons qu'il est encore temps de s'inscrire à la nouvelle application Web Alertes Municipales.

Cette nouvelle plateforme Alertes Municipales permet de vous transmettre rapidement par message téléphonique, par texto (SMS) ou par courriel, les alertes municipales importantes. Nous vous suggérons **fortement** de vous inscrire. Il vous suffit d'aller visiter le site web de la Municipalité de St-Adelphe : www.st-adelphe.qc.ca et cliquer sur l'onglet alertes municipales dans la page d'accueil tel que montré ci-bas.



**Numéro qui apparaîtra sur votre afficheur au moment de l'alerte sera toujours le :
581-204-8100.**

** Si toutefois vous n'avez pas accès à internet, il nous fera plaisir de vous inscrire en appelant le bureau du secrétariat municipal au 418-322-5721.

Demande de permis

Un permis municipal est obligatoire **AVANT** d'entreprendre des travaux de rénovation, de construction ou de démolition de bâtisses, fosses septiques, puits d'eau potable, ou déplacement de bâtiments.

Afin de respecter la distanciation sociale demandée par la Santé publique par rapport à la Covid-19, nous vous demandons de ne pas vous présenter à l'hôtel de ville mais bien de contacter l'inspecteur municipal. Celui-ci vous posera alors les questions nécessaires afin de préparer adéquatement votre permis qu'il vous fera parvenir ensuite par la poste.

Pour rejoindre l'inspecteur municipal, M. Jean-Philippe Drolet composez le 418-322-5721 poste 3 ou courriel : jean-philippe.drolet@regionmekinac.com

Mai, mois de l'arbre et des forêts

En raison de la Covid-19, l'Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice s'est vu dans l'obligation d'annuler sa distribution annuelle d'arbres dans les municipalités. Donc, il n'y aura pas de remise de plants vendredi le 15 mai tel quel prévu.

Sachez que les arbres ne seront toutefois pas perdus car ils seront plantés dans nos forêts québécoises